



Loterie annuelle 65 000 \$ à gagner 45 gagnants

Règlements 2022

La Maison Catherine de Longpré est un organisme privé à but non lucratif fondé en 1987 dont les opérations ont débuté en 1989 et qui a pour mission d'assurer à des personnes en fin de vie et à leurs proches la meilleure qualité de vie possible comme s'ils étaient dans l'ambiance chaleureuse de leur propre maison.

Principale activité de financement de la Maison : Loterie annuelle

Date de lancement : le 13 septembre 2022

Date du tirage : le 9 décembre 2022

Nombre de billets mis en circulation : 18 000 billets numérotés de 00001 à 18000

Prix de vente des billets : 20 \$/unité

Nombre de gagnants et prix offerts : 45 gagnants se partageront la somme de 65 000 \$

Répartition des 45 prix :

- 10 prix de 500 \$
- 30 prix de 1 000 \$
- 4 prix de 5 000 \$
- 1 prix de 10 000 \$

Déroulement du tirage : le tirage aura lieu à 19 h au 1515, 17^e Rue Ouest, Saint-Georges en présentiel et sur Facebook Live.

Tous les billets feront l'objet d'une vérification par nos experts comptables indépendants, la firme Blanchette Vachon, société de professionnels comptables agréés, avant d'être déposés dans le baril rotatif en verre.

Les tirages se feront sous la surveillance de Blanchette Vachon, société de professionnels comptables agréés.

La pige des billets dans le baril se fera au hasard par des gens présents dans la salle.

Pour le grand prix de 10 000 \$, la pige sera faite par la présidente d'honneur de la Loterie 2022.

Remise des prix : tous les gagnants des prix seront contactés par téléphone dans les 48 heures suivant le tirage. Les prix seront remis en main propre aux gagnants présents dans la salle ou seront remis aux vendeurs présents pour la remise au gagnant en main propre. Les prix seront postés aux gagnants qui en font la demande. La date limite pour réclamer les prix est le 9 mars 2023.

Tous les noms des gagnants seront publiés dans le journal l'Éclaireur-Progrès, dans les médias électroniques, sur le site internet de la Maison (www.maisoncatherinedelongpre.qc.ca) et Facebook (<https://www.facebook.com/maisoncatherinedelongpre>).

Une personne gagnante se doit de consentir, si requis et ce, sans rémunération, à ce que son nom, sa photo, son lieu de résidence et/ou toute déclaration reliée à l'obtention de prix soient utilisés à des fins publicitaires relative à cette loterie.

Résultat de la loterie : suite au tirage, le grand dévoilement des résultats de la loterie se fera par la présidente d'honneur et le président du conseil d'administration. Une photo de tous les membres du comité de la loterie sera prise avec l'affiche sur laquelle est inscrit le résultat.

Tous les détails des prix et des règlements sont disponibles à la Maison Catherine de Longpré. Tout conflit sera soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux dont la décision sera finale.

Restriction : pour participer à cette loterie, il faut être âgé de 18 ans et plus. Pour l'achat par internet, vous devez être un résident du Québec.

Numéro de licence du tirage : _____

Disponibilité des billets : dans les caisses Desjardins du territoire - auprès des représentants désignés dans chaque municipalité de la région dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet www.maisoncatherinedelongpre.qc.ca sous l'onglet "Don et Financement" – à la Maison Catherine de Longpré – en ligne sur le site de la Maison www.maisoncatherinedelongpre.qc.ca – sur EnBeauce.com – code QR